

## **Cahier des clauses scientifiques et techniques**

# **Opération nationale d'inventaire : Patrimoine industriel, scientifique et technique.**

### **Première phase : Etat des lieux scientifique et méthodologique.**

L'évolution du regard mémoriel et les changements sociaux, économiques, techniques et paysagers des 40 dernières années ont progressivement modifié la prise en compte et élargi les champs du patrimoine. Si l'Inventaire général tel que fondé par Malraux en 1964 au sein du Ministère chargé de la Culture se consacrait à l'étude *des monuments et des richesses artistiques de la France*, il traite aujourd'hui du *patrimoine culturel*.

La création, en 1983, de la cellule du « patrimoine industriel », au sein de la Sous-direction chargée de l'Inventaire, répondait à des besoins propres au type de patrimoine concerné : la création d'outils et de repères, la présence de compétences spécifiques (en histoire des techniques, histoire économique, etc.), l'animation d'un réseau. A l'origine, la cellule centre ses études sur les sites et les bâtiments ayant abrité ou abritant des activités industrielles, en relation avec l'histoire des techniques liées à ces industries ainsi que celle des infrastructures et des machines de production s'y rapportant. A partir de 1993, la cellule élargit son champ d'étude par la prise en compte du patrimoine scientifique et technique (observatoires astronomiques, patrimoine ferroviaire, médical,...). Depuis 1994, le recensement des machines vient compléter celui du bâti. En 1995, la cellule du patrimoine industriel disparaît en tant que telle. L'approche de ce type de patrimoine est alors inscrite dans une démarche globale d'étude de l'architecture et des objets.

Les actions d'Inventaire menées depuis 25 ans sur le patrimoine industriel, scientifique et technique sont partagées entre les missions de connaissance d'urgence et la nécessité d'études approfondies.

## **1. Contexte institutionnel**

Corrélativement à la mise en place de la loi du 13 Août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, l'étude du patrimoine industriel, scientifique et technique est présentée par le Ministère de la Culture comme « opération nationale d'inventaire ».

Au-delà de la poursuite des enquêtes en cours dans les différents services régionaux de l'Inventaire, s'impose aujourd'hui la réalisation d'un bilan méthodologique et scientifique des 25 années d'études effectuées sur tout le territoire national, portant sur le patrimoine industriel, scientifique et technique, et ce, afin d'établir un état des lieux des connaissances et des pratiques et d'en offrir une synthèse. En corollaire, s'amorce une réflexion générale sur les modalités d'étude, de protection et de valorisation de ce même patrimoine dans toute sa dimension archéologique,

ethnologique, architecturale, urbanistique, paysagère, etc. La mise en place de réponses transversales rapides aux problèmes rencontrés par les collectivités en ce qui concerne le patrimoine industriel, scientifique et technique est souhaité ; elle vise à augmenter la réactivité et la synergie des services de l'Etat et des collectivités territoriales. La consolidation et l'élargissement d'un réseau de professionnels déjà actif, le développement de nouvelles études menées par les services régionaux de l'Inventaire et la comparaison avec les expériences européennes sont aussi prioritaires.

Les finalités de cette opération nationale, engagée sur plusieurs années, sont :

- la réalisation d'un bilan méthodologique et scientifique des études de l'Inventaire général menées sur le thème, sa publication, peut-être sous forme d'un *Cahier du patrimoine*, et sa mise en œuvre cartographique dans le cadre de l'Atlas de l'architecture et du patrimoine ;
- la poursuite et le développement d'opérations d'Inventaire dans ce cadre et en partenariat avec les Conseils régionaux ;
- la réalisation d'un document de prescriptions d'études et/ou de bonnes pratiques à destination des services de l'Inventaire ou de tout autre service visant la connaissance et la valorisation du patrimoine.

Le présent cahier des clauses scientifiques et techniques s'attache à décrire une des phases de travail inscrite dans l'opération nationale et prévue pour l'année 2007. Consacrée à la réalisation d'une partie du bilan méthodologique et scientifique des actions d'inventaire menées sur le patrimoine industriel, scientifique et technique<sup>1</sup>, elle est cadrée par une convention signée par un an renouvelable par le Ministère de la culture et de la communication (DAPA/SDARCHETIS) et l'Université de technologie de Belfort-Montbéliard (UTBM) représentée par le laboratoire Récits. Le coût de l'opération est réparti entre les partenaires. Le laboratoire Récits inscrit cette première étape à son programme de recherches.

## **2. Descriptif de l'opération**

### *a. Objectifs*

En application de la convention précitée, le laboratoire Récits étudiera l'évolution de la prise en compte à l'Inventaire général, du patrimoine industriel, scientifique et technique et de ses modalités de protection. Mise en forme dans un rapport, cette recherche s'attachera à :

- définir la notion de patrimoine industriel, scientifique et technique ainsi que sa représentativité au sein de l'Inventaire général ;
- établir un historique des politiques menées en faveur de ce type de patrimoine à la sous-direction chargée de l'Inventaire général et plus particulièrement au sein de la cellule qui lui était consacrée ;
- étudier la mise en place et le développement en régions, des enquêtes ainsi que leurs moyens scientifiques et techniques ;
- observer les interactions entre les missions de l'Inventaire général et les actions des autres services patrimoniaux et culturels ;
- faire un état des lieux des protections Monuments historiques concernant ce type de patrimoine ;

---

<sup>1</sup> C'est dans la deuxième phase, cadrée par une nouvelle convention, que l'intégralité des aspects du bilan méthodologique et scientifique des actions d'inventaire menées sur le patrimoine industriel, scientifique et technique sera abordée.

- réfléchir à la gestion cartographique des connaissances relatives au patrimoine industriel, scientifique et technique.

### *b. Enjeux scientifiques*

Plusieurs problématiques seront plus particulièrement abordées :

- l'adaptation des méthodes et des outils d'analyses patrimoniales de l'Inventaire général à l'étude du patrimoine industriel, scientifique et technique ;
- la répercussion des enquêtes d'inventaire sur les choix d'aménagement du territoire à savoir la conséquence des missions de connaissance sur les politiques de protection et de valorisation.
- la transformation progressive du regard porté par les professionnels sur le patrimoine industriel, scientifique et technique ;
- l'évolution des procédés de mise en valeur de ce type de patrimoine.
- l'utilisation des compétences des chercheurs du domaine en poste dans les services régionaux de l'Inventaire pour les nécessités de connaissance et de sauvegarde d'urgence.

### *c. Modes d'approches*

Pour aborder les différentes problématiques précitées, le travail de recherche du laboratoire Récits s'appuiera sur une double approche, à la fois nationale et régionale. L'approche nationale centrée sur l'histoire de la Sous-direction chargée de l'Inventaire général, concernera la prise en compte du patrimoine industriel, scientifique et technique et la mise en place d'outils correspondants. L'approche régionale, appuyée dans un premier temps mais de manière non exclusive, sur les quatre régions tests<sup>2</sup>, s'appliquera à définir l'implication progressive des services déconcentrés, aujourd'hui décentralisés, dans les missions de connaissance de ce type de patrimoine.

Le travail réalisé en un an permettra :

- d'établir des contacts avec les Conseils régionaux ;
- de réaliser des sondages ou études de faisabilité pour la mise en œuvre de tous les aspects du bilan méthodologique et scientifique prévu dans l'opération nationale ;
- de mettre en place des habitudes de travail et de collaboration entre l'UTBM et la DAPA en vue d'un renouvellement de la convention ;
- de permettre une première réflexion sur les possibilités de restitution informatique et cartographique des résultats du bilan global.

### *d. Modalités d'enquêtes*

Pour réaliser cette première phase de travail, seront mis à disposition de l'UTBM par la DAPA :

- les archives de la cellule patrimoine industriel de la sous-direction chargée de l'Inventaire général, comprenant les éléments permettant de dresser son histoire, son implication dans la réalisation de document méthodologique et son activité comme moteur de réseau ;
- dans la mesure du possible et en relation avec les Directions régionales des affaires culturelles, une liste des protections Monuments historiques concernant le patrimoine industriel, scientifique et technique.

---

<sup>2</sup> Sont appelées régions test, les quatre régions qui ont initié dès 1986, le repérage du patrimoine industriel. Sont concernées les régions Poitou-Charentes Picardie, Basse Normandie et Champagne-Ardenne.

La mise à disposition des données donne un droit d'exploitation scientifique mais ne permet pas l'exploitation commerciale. La reproduction des éléments fournis à l'UTBM est soumise à une autorisation préalable de la DAPA.

Parallèlement, deux formes d'enquêtes orales sont prévues :

- dans un premier temps, des interviews seront réalisées des différents acteurs de la connaissance du patrimoine industriel, scientifique et technique à l'Inventaire général. Seront par exemple, concernés Catherine Chaplain, Claudine Cartier, Paul Smith, Jean-François Belhoste, etc.
- dans un second temps, des rencontres réunissant successivement les chercheurs installés dans les Services régionaux de l'Inventaire œuvrant sur le patrimoine industriel ou non seront programmées. Elles se focaliseront sur des questions méthodologiques et scientifiques précises préparées au préalable à l'aide de questionnaire.

#### *e. Les modes de restitution*

La recherche réalisée en un an sera présentée au début de l'année 2008, dans un rapport écrit et illustré dont les modalités de présentation restent à l'appréciation du laboratoire Récits. Ce rapport sera composé de deux parties :

- tout d'abord, il résumera les problématiques et répondra aux questions évoquées dans les parties a) et b).
- ensuite, il présentera en termes prospectifs, les axes de recherches à privilégier et les modalités de mise en œuvre de la deuxième phase d'enquête, soit du bilan global.

#### *f. Les moyens mis en œuvre*

Les moyens mis en œuvre pour cette opération sont multiples :

- les moyens financiers concernés sont les apports en industrie des deux partenaires et l'apport en numéraire de la DAPA à travers une subvention de 50 000 € versée en deux fois.
- les moyens humains mobilisés par le laboratoire Récits se décomposent en 50% d'un ETP de maître de conférence et 12% d'un ETP d'emploi support. Des crédits de vacances prélevés sur la subvention versée par la DAPA, sont affectés à un emploi dont les modalités restent à définir. Un suivi scientifique et administratif sera assuré par la DAPA mobilisant 30% d'un ETP d'un agent de catégorie A.
- les moyens documentaires concernent d'une part l'accès aux bases de données du Ministère de la culture et de la communication en lecture, aux sources écrites de la cellule du patrimoine industriel ou si nécessaire à celles de la Sous-direction chargée de l'Inventaire et d'autre part l'acquisition par l'UTBM d'ouvrage de références.
- les moyens informatiques restent à l'appréciation du laboratoire en fonction des choix d'enquête et de rendu.

### **3. Suivi et évaluation**

#### *g. Rôle de la DAPA*

La Sous-direction chargée de l'Inventaire préviendra les services régionaux de la mise en place de cette opération nationale et de la convention initiée avec l'UTBM. Elle motivera le réseau des chercheurs spécialisés du domaine. Enfin, elle assurera le secrétariat du comité d'experts et l'intendance nécessaire au bon déroulement de l'enquête réalisée par le laboratoire Récits.

Au sein de cette sous-direction, deux personnes sont responsables de l'opération :

- Catherine Chaplain, département recherche, méthode et expertise
- Jehanne Lazaj, mission Inventaire général du patrimoine culturel

#### *h. Comité d'experts*

Le comité d'experts sera composé de :

- un chef de service régional chargés de l'Inventaire général du patrimoine culturel
- un chercheur spécialisé en poste en région
- un correspondant Monuments historiques
- un ethnologue
- un archéologue
- un universitaire
- un représentant du laboratoire Récits

Ce comité se réunira en fin d'enquête pour formuler un avis sur le travail effectué et sur ses perspectives de développement.